

Dialogue territorial et multifonctionnalité de l'agriculture dans les espaces périurbains : les commissions agricoles communales dans l'Ouest Lyonnais

*Communication au colloque ASRDLF RIMOUSKI- 25-27 août 2008
Session Q : Multifonctionnalité, systèmes d'activités et territoires*

Cécile BERNARD et Annie DUFOUR¹
ISARA Lyon / Laboratoire d'Etudes rurales, UMR 2007.03.123

Introduction

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture couplée à la territorialisation des politiques de développement rural, invite agriculteurs, élus et représentants de la société civile à s'inscrire dans une logique de dialogue afin de favoriser l'expression des attentes sociales et de définir précisément les fonctions attendues de l'agriculture à l'échelle des territoires. Cette communication présente une expérience originale de dialogue territorial : les commissions agricoles communales de l'Ouest Lyonnais². Ces commissions, qui réunissent à l'échelle des communes, agriculteurs, élus et habitants, ont pour mission de créer des liens entre différents acteurs, partager les informations et réfléchir collectivement au devenir de l'agriculture. L'objectif de la communication est d'analyser le fonctionnement de ces commissions, d'en évaluer les effets sur les représentations des acteurs et leurs pratiques, puis de comprendre dans quelle mesure elles contribuent au développement d'une agriculture multifonctionnelle. Avant de définir le cadre d'analyse, nous présentons un bref état de l'art des recherches françaises réalisées sur la multifonctionnalité de l'agriculture dans les espaces périurbains ainsi que sur la concertation et le dialogue territorial.

Les évolutions sociopolitiques liées à la reconnaissance de l'agriculture multifonctionnelle ont fait l'objet de nombreuses recherches en France ces dernières années. Ces recherches ont abordé, d'une part l'évolution des politiques publiques (Berriet-Sollicet et al, 2006), et des jeux d'acteurs (Bertrand et al, 2006 a, Jarrige et al, 2006, Germain et al, 2006), d'autre part les recompositions des exploitations agricoles face aux enjeux des filières et des territoires (Lémery, 2003, Bernard et al, 2006). Reconnaître le caractère multifonctionnel de l'agriculture, c'est reconnaître l'espace agricole comme un bien commun, un espace dont le devenir doit faire l'objet de discussions publiques, ce qui remet en cause les représentations et les logiques d'action des agriculteurs. Même si la profession agricole et ses représentants ont aujourd'hui un discours beaucoup plus ouvert sur la multifonctionnalité de l'agriculture et la nécessité de dépasser les fonctions exclusivement productrices de denrées, les recherches menées dans le sillon alpin soulignent que les agriculteurs sont réticents à assumer ce dépassement pour des raisons pratiques et identitaires (Bertrand et al, 2006 b). Le concept de multifonctionnalité remet en cause les représentations du métier d'agriculteur (Bernard et al, 2005), et l'analyse des réseaux sociaux et professionnels montre que l'existence d'interactions sociales diversifiées, c'est-à-dire de relations sociales en dehors de la sphère agricole, favorisent une évolution des représentations et une vision multifonctionnelle du métier d'agriculteur.

L'analyse des jeux d'acteurs dans différents territoires périurbains montre que la question agricole n'est pas forcément portée par les professionnels du secteur mais par les élus ruraux

¹ cecile.bernard@isara.fr – annie.dufour@isara.fr

² Cette recherche a été effectuée dans le cadre du programme « DIALOG », coordonné par l'AFIP avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Fondation de France.

des intercommunalités et par les services déconcentrés du ministère de l'agriculture, ce qui pose la question de l'adaptation des organisations agricoles face aux nouvelles problématiques territoriales. Ces recherches montrent le besoin de renouveler les scènes de débat, d'organiser le dialogue entre monde urbain et rural et de définir de nouvelles formes de représentation professionnelle, fondées sur la diversité, voire le pluralisme et non pas sur la majorité (Jarrige et al, 2006, Germain et al, 2006). Les collectivités locales, les organisations agricoles et les associations de développement sont à la recherche d'outils de prospective et de dialogue entre agriculteurs et élus, afin d'anticiper les évolutions de l'agriculture sur un territoire donné et de mieux intégrer les demandes de la société locale. L'expérience de dialogue territorial menée dans l'Ouest Lyonnais contribue à alimenter cette réflexion.

Le dialogue territorial autour de l'agriculture périurbaine n'a pas fait l'objet de travaux spécifiques, en revanche différentes recherches en sociologie et en agro-économie ont traité de la concertation autour des mesures agri-environnementales (MAE) ou de la Directive habitats. Elles montrent que l'intervention de nouveaux acteurs dans l'élaboration des politiques agricoles et environnementales conduit à une évolution du système de normes qui fondent l'exercice de l'activité agricole, c'est à dire qui définissent ce qu'est un « bon agriculteur » (Candau et Ruault, 2005). La pluralité des acteurs permet la construction de nouvelles connaissances pour l'action (Pinton et al, 2007). Par ailleurs, l'analyse fine des processus de concertation des biens environnementaux montre que la concertation déborde constamment des formes instituées. Elle ne se limite pas à des instances données, mais évolue d'une scène à l'autre et se déplace de fait vers les scènes qui lui sont les plus favorables (Beuret, 2006). « Le dialogue territorial consiste à faire travailler ensemble des personnes qui ont des visions et des intérêts différents, divergents voire conflictuels sur un espace commun, afin qu'ils construisent une vision commune de l'avenir de leur territoire » (extrait du projet DIALOG, AFIP, 2006). En s'appuyant sur les travaux de Barret et al, 2006, on peut caractériser les commissions agricoles étudiées comme des lieux d'information, de consultation (par rapport à des politiques précises comme les PLU), ou de concertation en amont des projets, mais ce ne sont en aucun cas des instances de consultation formelle (type enquête publique) ou de négociation par rapport à un projet. Elles n'ont pas de rôle décisionnel ou politique.

Méthode

La recherche repose sur une analyse sociologique des processus de dialogue, qui confronte les représentations des acteurs (Jodelet, 1989, Moscovici, 1991), avec les objets du dialogue (Candau, 2003). Trois commissions ont été observées : le comité agricole intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), les commissions agricoles de deux communes contrastées : Chaussan, petite commune rurale, résidentielle, où l'agriculture est très présente (1000 habitants, 36 exploitations agricoles) Mornant, chef-lieu du canton, où la population agricole est minoritaire et les habitants plus intéressés par le développement des services (4671 habitants, 20 exploitations agricoles) (cf. Tableau 1).

Des entretiens approfondis ont été réalisés auprès d'acteurs participant à ces instances (élus, agriculteurs, techniciens, représentants de la société civile). Ils ont été confrontés aux comptes-rendus de réunion et aux décisions prises dans le cadre de ces instances de dialogue mais aussi des politiques territoriales (Plans locaux d'urbanisme, Contrat de développement Rhône Alpes). Les chercheurs ont par ailleurs participé à un certain nombre de réunions locales de concertation. L'observation a été réalisée sur cinq ans, ce qui permet d'approcher, dans certains cas, une certaine évolution des représentations et, dans d'autres, de l'immobilisme. L'originalité de la démarche est de confronter le consensus établi dans les

politiques publiques autour de la multifonctionnalité, avec les processus de dialogue territorial et leurs résultats en matière de représentations et d'actions concrètes.

Après avoir présenté les enjeux de l'agriculture sur le territoire et la position des acteurs au sujet de la multifonctionnalité, la seconde partie analyse le fonctionnement et les résultats du dialogue sur les trois commissions étudiées. Dans une troisième partie, nous tirons les enseignements du dialogue selon les configurations locales, les acteurs en présence et les objets traités.

Figure 1 : Carte de la localisation des Coteaux du Lyonnais (Ouest lyonnais)

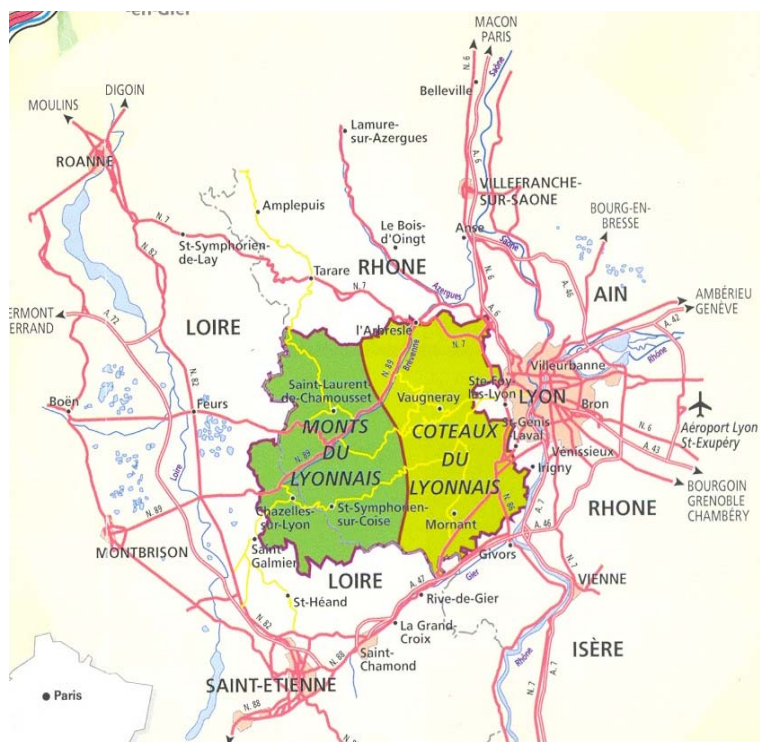


Tableau 1 : Données statistiques sur l'Ouest lyonnais³

	Les Coteaux du Lyonnais	COPAMO (Communauté de communes du Pays mornantais
Nombre de communes	48	16
Nombre d'habitants (RGP 2000)	107 000 (+18% entre 1990 et 1999)	24021
Nombre d'exploitations agricoles (RA 1999)	1000 exploitations (dont 33% en vente directe)	300
Productions	23% exploitations spécialisées fruites, 20% bovin lait, 12% vigne	
SAU moyenne	17 ha.	

³ Depuis la création du Syndicat de l'Ouest Lyonnais en 2001, le terme « Coteaux du Lyonnais » n'est plus utilisé, on parle de l'Ouest lyonnais.

1. Multifonctionnalité de l'agriculture dans l'Ouest Lyonnais : positions des acteurs

11. Un consensus : la protection des espaces agricoles face à l'urbanisation

L'Ouest Lyonnais est une zone de plateaux et de collines situées à une quinzaine de km de l'agglomération lyonnaise sur les contreforts des Monts du Lyonnais, entre 300 et 900 m d'altitude. Ce territoire connaît une forte pression démographique : +18% entre les recensements de 1990 et 1999, 60% des actifs travaillent dans l'agglomération lyonnaise. Ces caractéristiques démographiques et la pression foncière lui confèrent un caractère périurbain, mais la qualité des paysages et le dynamisme de l'agriculture en font un espace rural remarquable. La principale menace aujourd'hui réside dans les projets de construction d'autoroutes : le contournement Ouest de Lyon, l'A45 Lyon Saint-Etienne et l'A 89 Genève Bordeaux. Tous les élus ont pris position contre les projets d'autoroute prévus par l'Etat, ainsi que de nombreuses associations notent que ces autoroutes *«sont en désaccord avec le développement de l'agriculture de proximité dans ce secteur»*⁴.

Le dynamisme de l'agriculture est lié à la proximité de l'agglomération lyonnaise et à l'importance de la vente directe (33% des exploitations), à la force des organisations collectives⁵, ainsi qu'à l'existence d'un réseau d'irrigation collectif, qui permet la production de fruits de qualité. Deux types d'agriculture coexistent sur ce territoire : des exploitations spécialisées tournées vers les coopératives, les marchés nationaux et internationaux (fruits, lait), de petites exploitations orientées vers la vente directe, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée. La vente directe s'est considérablement renouvelée et développée ces dernières années et même les coopératives investissent le créneau des circuits courts. Les diagnostics menés par la Chambre d'agriculture en 2002 ont fait ressortir outre les problèmes fonciers et d'installation de jeunes agriculteurs, un sentiment de malaise chez les agriculteurs lié aux difficultés du périurbain (plaintes du voisinage, vols de fruits, difficultés de circulation pour les engins agricoles et les animaux, etc.) et le souhait de communiquer avec les habitants non agriculteurs.

La coopération intercommunale est ancienne : les 26 communes des Coteaux du Lyonnais s'étaient regroupées pour revendiquer une identité rurale lors du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise (Décret d'application du 20 mars 1978) et une croissance modérée de l'urbanisme, se démarquant ainsi de l'agglomération. Elles avaient également soutenu la mise en place du réseau d'irrigation collectif (création en 1970), afin de favoriser le développement agricole face à un projet de ville nouvelle sur le plateau mornantais. L'intercommunalité s'est élargie aux 4 communautés de communes, soit 48 communes, en 1998 pour le Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA), puis le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)⁶. Ce regroupement permet d'affirmer l'identité rurale du territoire face au Grand Lyon. L'agriculture est garante d'un espace entretenu et d'un paysage de qualité, elle est porteuse d'une identité et d'une culture

⁴ Débat public sur la politique des transports, 2^{ème} audition publique, Lyon, 18 mai 2006.

⁵ Le premier Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) petites cultures a été créé à Mornant en 1952. La SICOLY, coopérative de commercialisation et de transformation de fruits est leader national dans la production de fruits rouges. Le premier point de vente collectif de produits fermiers au niveau national a été créé à Mornant en 1978. Il existe de nombreuses coopératives d'utilisation du matériel en commun (CUMA) et coopératives de collecte laitières.

⁶ Deux syndicats mixtes distincts ont été créés sur le même périmètre, afin de décliner le même projet de territoire, basé sur un développement équilibré et la préservation de l'identité rurale : Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) est chargé du SCOT. L'Assemblée des Communautés de communes de l'ouest Lyonnais pour l'aménagement et le développement (ACCOLADE) est chargée du CDRA.

locale, mais c'est aussi un secteur économique important avec 6% de l'emploi local et des produits d'exportation de fruits rouges. C'est au nom de ces différentes fonctions que les élus s'intéressent à l'agriculture et la soutiennent financièrement. La reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'activité agricole fait l'unanimité chez les élus et les responsables professionnels agricoles.

Si l'on se réfère au projet de territoire inscrit dans ces deux documents (SCOT, CDRA), les principaux enjeux concernent la protection foncière des terres agricoles face à l'urbanisation et aux infrastructures, la gestion des espaces agricoles et naturels et l'adaptation économique de l'agriculture. L'agriculture représente un enjeu identitaire : « *préserver la marque identitaire du territoire en assurant la pérennité des espaces agricoles ainsi que la gestion et la mise en valeur des espaces naturels* ». ⁷ S'il y a un consensus au niveau des 4 communautés de communes sur ces enjeux, on observe, d'une part, des réticences au niveau de certaines communes pour traduire ces principes dans les Plans locaux d'urbanisme, d'autre part, des difficultés à faire émerger des actions collectives en faveur de l'agriculture multifonctionnelle.

1.2. Au-delà du consensus, des priorités différentes pour chaque acteur

Le soutien de l'agriculture au nom de la multifonctionnalité fait consensus dans les discours, cependant on observe des divergences de vue entre les acteurs et des priorités différentes selon les communes. L'extension des friches ou le développement de l'urbanisation sur certaines communes et les difficultés à trouver du foncier pour les agriculteurs qui souhaitent s'installer, montrent les difficultés des élus à appliquer les principes définis au niveau intercommunal.

Les agriculteurs sont organisés au sein de différents réseaux professionnels (coopératives, syndicats, groupes techniques), qui constituent autant d'espaces de dialogue sur les pratiques agricoles, le territoire, le métier. Cependant, face aux choix de développement qu'implique la multifonctionnalité, tous les agriculteurs ne partagent pas la même vision de leur métier. Certains privilégient la fonction nourricière et l'attachement à la terre, d'autres s'inscrivent dans des logiques de filières, et seulement une minorité revendique une vision multifonctionnelle de l'agriculture, fondée sur une valorisation des ressources locales et le souhait de faire vivre le pays (Bernard, et al, 2005). Divers enjeux posent problème aux agriculteurs : la gestion anticipée du foncier agricole, la gestion des ressources hydriques, la gestion des espaces naturels, l'entretien des chemins, la fréquentation de l'espace rural par les randonneurs, l'opportunité et le contenu de la marque territoriale « Produits du lyonnais », le développement des circuits courts. Ces questions ne font pas l'objet de discussion organisée avec les autres acteurs du territoire afin de définir une stratégie territoriale ou un projet fédérateur. Cependant, au niveau départemental, les sessions de débats de la Chambre d'agriculture témoignent des différents points de vue entre syndicats, principalement la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et la Confédération paysanne, au sujet de la prise en compte de l'environnement, de la politique foncière,...

En ce qui concerne la société civile, l'association « sauvegarde des Coteaux du Lyonnais », créée en opposition aux projets autoroutiers, rassemble de nombreux adhérents et organise différentes manifestations : participation au débat public, pétitions lors de l'enquête publique, réunions d'information, etc. A contrario, les associations environnementales agissent de manière plus ponctuelle, moins visible et ont plus de mal à se positionner dans le débat public.

⁷ 3^{ème} principe du Projet d'Agriculture et de Développement Durable. SOL, 2006.

Elles soutiennent les systèmes de production agricoles en place dans leur diversité, sans remettre en cause les pratiques agricoles. Les problèmes de pollution et de gestion de l'eau ne sont pas évoqués publiquement. En revanche, des débats sur les modes de production agricole sont portés par des associations de consommateurs et de producteurs revendiquant les principes du commerce équitable et de l'agriculture paysanne. Les formes collectives de vente directe sont nombreuses sur l'Ouest Lyonnais et les consommateurs très demandeurs de produits de terroir, sont ouverts aux discussions avec les agriculteurs sur les modes de production. Dans le cadre du CDRA, une instance de consultation de la société civile a été mise en place, le Conseil local de développement, afin de faire remonter des idées sur le projet de territoire et les actions à mettre en place. Les agriculteurs y sont peu actifs et aucune réflexion sur l'agriculture n'a encore été menée après 5 ans.

2. Analyse des commissions agricoles dans l'Ouest Lyonnais

Nous présentons le contexte, les objectifs et le fonctionnement de trois commissions agricoles. La commission de Chaussan, la plus ancienne (2001) et qui fait figure d'exemple, le comité agricole intercommunal COPAMO, créé en 2003, qui relève d'un cadre plus institutionnel car tous ses membres sont des conseillers municipaux (élus), la commission de Mornant, créée en 2006, sous l'impulsion de la communauté de communes, et qui est actuellement en situation de blocage sur des problèmes fonciers.

2.1 Chaussan : une initiative communale pour dialoguer

De nombreuses actions concrètes avec les habitants

La commission agricole a été créée à l'initiative du maire, non agriculteur, élu en 2003 avec le projet de favoriser le dialogue entre les habitants. La commune était en conflit au sujet d'une expropriation pour la construction d'un terrain de sport. Cette volonté de dialogue a fait consensus : « *Moi, je suis natif du village et cela fait longtemps que je le vis, mon objectif était de supprimer ces clans et de faire en sorte que ça discute* » (maire). Diverses commissions thématiques ont été mises en place par le conseil municipal : agriculture, culture et patrimoine, urbanisme, ... La commission agricole regroupe, sur la base du volontariat, des élus et des agriculteurs, ainsi qu'un habitant non-agriculteur, mais ingénieur agronome. Toutes ces commissions ont la particularité d'être ouverte aux habitants non élus. « *Nous, on a une volonté d'ouverture des commissions, pas spécifiquement l'agriculture, à l'ensemble de la population par ses compétences ou par ses intérêts* » (élue).

La commission agricole, présidée par un agriculteur élu, fonctionne de manière régulière avec l'appui d'une élue, chargée de la communication et selon un programme prédéfini. Elle a donné la priorité des actions de communication, sans pour autant délaissier les questions foncières. Dans un premier temps, les agriculteurs ont proposé des articles informatifs dans le bulletin municipal, par exemple sur le travail des cultures au fil des saisons, puis ils ont ciblé les thématiques qui font débat : la présence des serres, les filets paragrêles et leur impact paysager, les traitements, la fertilisation, le but étant de permettre à des non initiés de comprendre les raisons des pratiques agricoles dans leur diversité. Un agriculteur biologique expliquant que grâce aux insectes, il était possible d'éviter les traitements. L'animation de la semaine du goût à l'école a permis d'élargir les thématiques et de rencontrer d'autres publics. Les agriculteurs ont souhaité ensuite inviter la population à des débats. La première soirée rencontre a été organisée avec la commission culture et patrimoine qui a réalisé une

exposition photo. Cette soirée a réuni plus de 120 participants, les enfants de l'école avaient préparé des questions. Tout le monde est unanime : des échanges très riches, un moment convivial.

- « *C'était intéressant déjà, même pour les agriculteurs qui étaient présents, du fait que les productions étaient vraiment diverses, cela permettait de connaître d'autres exploitations, ça a été un échange assez enrichissant même pour les agriculteurs* » (agriculteur)
- « *On nous a écouté, on nous a pris en considération* » (agriculteur)
- « *Un agriculteur bio est venu, nous a parlé de son parcours, c'était poignant* » (habitant).

Un autre débat a été organisé sur les modes de production agricole : raisonné, durable, biologique, mais il n'était pas ouvert à l'ensemble des habitants, car le sujet était trop sensible. Cette réunion a marqué les agriculteurs, qui n'ont pas l'habitude de discuter de leurs différentes manières de produire entre eux. Les questions de zonage agricole, la cartographie des sièges d'exploitation ont été débattues au sein de la commission pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU). En raison des différences de vue sur l'agriculture, la concertation n'a pas été facile, mais néanmoins le cadre plus neutre de la commission communale a permis un aboutissement. Face à ces difficultés, le maire s'est impliqué dans la prise en charge de questions foncières. Il rencontre personnellement les agriculteurs proches de la retraite pour échanger sur le devenir de leur exploitation. La demande d'installation d'un apiculteur sur un terrain communal de 2ha, a été discutée au sein de la commission, puis par la suite le maire s'est chargé lui-même du dossier.

- *[Pour l'installation de l'apiculteur] c'est moi qui ai mené toutes les négociations de détails...Lors de la réunion publique, la population ne comprenait pas que cela pouvait poser un problème*» (maire)
- « *L'installation étant un sujet difficile, je ne dirais pas tabou, mais étant un sujet difficile, elle a été quand même abordée en petit comité, à deux ou trois personnes mais elle pose sûrement des problèmes à certains dans la commission* » (maire).

Des échanges entre agriculteurs et avec les habitants enrichissants pour tous

Les agriculteurs se sont investis dans la commission communale d'abord parce qu'ils avaient envie d'échanger entre eux et avec les habitants. Les diverses actions de communication tout comme la concertation pour l'élaboration du PLU, l'installation d'un apiculteur ont permis aux différents membres de la commission de rester toujours aussi motivés. Aujourd'hui, tous les agriculteurs de la commission affirment qu'elle fonctionne bien : «*On a rempli le programme que l'on s'était fixé pour le mandat là* » (agriculteur-élu).

La communication agriculteurs-habitants est sans doute le sujet le plus facile et le plus consensuel, mais elle a le mérite d'ouvrir des débats de fond sur les pratiques agricoles, les modes de production, l'environnement. Ces débats questionnent les représentations de chacun. Par ailleurs, ils contribuent à la reconnaissance des agriculteurs à l'échelon local,

- « *Jusqu'à présent, je trouvais vraiment vilain toutes ces serres dans la campagne, je trouvais vraiment que ça polluait le paysage, maintenant je comprends vraiment à quoi ça sert et puis l'utilité, finalement je les verrais d'un autre œil* » (habitant).
- « *cela redonne le moral* » (agriculteur).

La participation active d'une personne extérieure et compétente sur les questions agricoles a favorisé l'ouverture des débats sur les questions environnementales et foncières. Le maire, non agriculteur, a joué un rôle de médiateur, contribuant à une meilleure transparence au sein de la profession agricole. La participation des habitants ou élus non agriculteurs à ces différentes instances de dialogue a certainement un effet sur la mise en scène des questions environnementales et de nature. Ce sont le plus souvent les personnes extérieures à l'agriculture qui ouvrent les discussions sur ce sujet. Les participants à la commission admettent que leur regard a évolué et l'on peut attribuer cette évolution au dialogue entre agriculteurs et non agriculteurs, à la fois au sein de la commission, mais aussi grâce aux différents débats organisés avec les habitants, qui ont abordé des questions de fond.

- « *[l'environnement], ça reste un domaine où il va falloir faire évoluer encore les mentalités d'un bon nombre. Moi, je me réjouis de la discussion parce qu'il y a eu des discussions que je n'aurais pas crues. Je suis vraiment très content de cette richesse d'échanges* » (maire).

2.2 Le comité agricole intercommunal (COPAMO) : un lieu de validation politique

Un comité agricole orienté sur l'action publique dans la communauté de communes

La communauté de communes, qui possède les compétences en matière de gestion de l'espace et de développement économique, a mis en place un comité agricole en 2003, suite au constat partagé d'un manque d'espace de dialogue entre agriculteurs et élus. Il est constitué d'un représentant, agriculteur ou élu pour chacune des 16 communes, et présidé par un élu, non agriculteur. « *Il fallait mettre en place un lieu de dialogue permanent et l'institutionnaliser* ».

Quatre groupes de travail ont été mis en place : communication, foncier, environnement, emploi-économie. Le thème de la communication a été le plus facile à traiter et le plus riche en réalisations. De nombreuses actions au niveau intercommunal ont permis d'établir des échanges avec les habitants et de conforter une réelle dynamique autour de l'agriculture : charte de l'agriculteur, fête de la vache et organisation d'un rallye découverte de l'agriculture, animations scolaires. Les manifestations associant agriculture et nature permettent de sensibiliser la population et « *de surmonter certains scepticismes de la population vis-à-vis des actions que l'on mène vis-à-vis de l'agriculture* ». Par ailleurs, le comité agricole réfléchit à des actions pour favoriser la multifonctionnalité de la voirie et faire converger l'intérêt des agriculteurs et des autres habitants : par exemple, élargir certaines routes départementales structurantes, afin de faciliter le déplacement des engins agricoles tout en délimitant une piste pour les cyclistes. Une expérimentation est également en cours sur la plantation de haies dans une commune, afin de concilier les fonctions agronomiques de la haie avec ses fonctions écologiques et paysagères.

Ce comité agricole entreprend des actions innovantes en matière de multifonctionnalité, mais les discussions techniques ont surtout lieu dans des groupes de travail, le comité ayant davantage un rôle de pilotage. Le comité agricole intercommunal est orienté sur l'action publique, car la communauté de communes correspond à l'échelle de la mise en œuvre des projets. A la différence de la commission de Chaussan, ce n'est pas un espace d'échange sur le quotidien de l'agriculture, mais un lieu d'informations, de confrontation d'idées et de validation d'actions. Le plus novateur est sans doute que ce comité soit présidé par un maire, non agriculteur. Ce comité regroupe 15 agriculteurs, élus de leur commune et il serait intéressant de formaliser les échanges avec l'ensemble des agriculteurs, via les commissions communales.

Mise en place d'un dispositif foncier ambitieux

Le groupe foncier a défini un dispositif ambitieux de veille foncière, qui repose sur une base de données cartographique et la mise en place de commissions foncières communales. Celles-ci ont pour objectif « le partage de l'information, la réflexion collective autour du devenir du foncier, du renouvellement des exploitations, et des propositions de gestion anticipée du foncier agricole »⁸. Le travail des commissions est envisagé en amont des procédures légales, afin de fournir, aux représentants agricoles, un avis collectif lors des cessions d'exploitation, des déclarations d'autorisation d'exploiter ou d'aliéner⁹, mais les modalités d'articulation restent à préciser. Ces commissions doivent également être des lieux de réflexion collective, pour tisser des liens entre élus et agriculteurs et traiter en concertation les différentes problématiques agricoles. La COPAMO s'est donc inspirée de l'exemple réussi de Chaussan en matière de dialogue territorial, mais avec un objectif centré sur le foncier. Or, ce thème s'est avéré très rapidement conflictuel, la COPAMO a donc élargi le champ des commissions à l'ensemble des thématiques agricoles. Désormais on parle de « commissions agricoles ».

La COPAMO a donc proposé la mise en place de commissions en 2006, en définissant leurs principes de fonctionnement, mais en laissant à chaque commune le choix des modalités concrètes d'organisation (composition, modalités de travail, thèmes à aborder). Sur les 16 communes de la COPAMO, Chaussan, avait déjà une commission agricole, non exclusivement axée sur le foncier ; 7 communes ont mis en place une commission rapidement, et les 8 autres communes s'interrogent sur l'opportunité d'une telle commission, par manque d'intérêt des élus (qui viennent de terminer leur PLU par exemple) ou des agriculteurs, notamment les représentants du syndicat majoritaire qui ne voient pas l'intérêt d'une instance de dialogue en amont de leur décision. Au bout d'un an de fonctionnement, des dossiers fonciers ont fait l'objet de discussions et d'un avis commun dans 3 communes et ont abouti à un conflit ouvert sur la commune de Mornant.

2.3 La commission de Mornant, issue de la volonté intercommunale

Cristallisation des débats sur le foncier et blocage de la commission à Mornant

La commission agricole de Mornant est créée en mai 2006, par délibération en conseil municipal, dans le cadre du dispositif de veille foncière impulsé par la COPAMO. Le maire,

⁸ Projet de charte de veille foncière. Note de travail, chambre d'agriculture du Rhône, COPAMO, 2006.

⁹ Le contrôle des structures prévoit que lorsqu'un agriculteur souhaite racheter ou exploiter des terres d'une autre exploitation, il doit effectuer une demande à la DDAF, qui rend sa décision après avoir demandé l'avis du délégué structure (représentant du syndicat majoritaire) et de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) Les syndicats représentés en CDOA sont donc consultés. Dans les faits, les représentants syndicaux émettent leur avis, seuls ou en consultant les agriculteurs concernés. Il n'y a pas d'information systématique ni de consultation formelle des agriculteurs et des élus. La commission foncière a pour objectif de rendre un avis collectif, aux représentants syndicaux, en se fondant sur les mêmes critères que ceux de la CDOA : 1. Priorité à l'installation, 2. Déplacements des sièges d'exploitation 3. Confortement d'exploitation. 4. Agrandissement.

agriculteur, proche de la Confédération Paysanne, mène une politique ambitieuse en matière de protection du foncier agricole face à l'urbanisation. Le PLU, approuvé en 2005, limite fortement l'extension des zones urbanisées ; certaines zones classées urbanisables dans le précédent plan d'urbanisme ont été converties en zones agricoles dans le PLU. La commission réunit *a priori* tous les agriculteurs de la commune et 4 élus non agriculteurs, mais sa composition et ses modalités précises de fonctionnement n'ont pas été réellement formalisées, les discussions sur le foncier ayant bloqué, de fait le fonctionnement de la commission.

Lors de la première réunion de la commission communale, le maire a exposé deux cas relatifs à la gestion du foncier agricole sur la commune. La première affaire concernait un propriétaire, non agriculteur (ingénieur), qui avait quelques chevaux et avait demandé le statut d'agriculteur, en prétextant un projet de centre équestre, afin d'obtenir un permis de construire pour sa maison, située en zone agricole du PLU. La seconde affaire concernait une parcelle de 40 ha d'un seul tenant, libérée suite à un départ à la retraite et qui faisait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter à la DDAF. L'agriculteur demandeur était un double actif, entrepreneur de travaux ruraux, qui possède une cinquantaine de vaches allaitantes et exploite déjà plus de 100 ha. Le maire a mentionné ces deux affaires comme exemples de sujet qui pourraient être discutés en commission communale ; cela a suscité « une montée au créneau » de nombreux agriculteurs qui ont estimé que ces demandes étaient déjà examinées dans les instances agricoles et qu'il n'y avait pas besoin de créer une commission communale spécifique pour en discuter.

Les deux affaires ont été discutées en commission agricole, sans aboutir ni à un avis commun ni à une décision quelconque, mais ont suscité une réelle polémique au sein de la commission au sujet de son rôle et de son intérêt. Par la suite, le préfet a donné un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter citée précédemment, sans que la commission ait réellement élaboré son propre avis. L'agriculteur s'estimant lésé a effectué un recours au tribunal administratif en 2007. La commission communale a abordé de nouveau la question dans une seconde réunion. Une troisième réunion a été convoquée en décembre 2007, pour actualiser le diagnostic agricole de la commune réalisé par la CA. Seuls deux agriculteurs étaient présents. Finalement les problèmes fonciers ont cristallisé les débats, sans qu'une position commune ne puisse être arrêtée. Aucune décision n'a été prise sur le fonctionnement formel de la commission (composition, thèmes de travail, fréquence des réunions,...). Les agriculteurs sont découragés par cet échec.

- « *La commission agricole de Mornant n'est pas dynamique* » (agriculteur).
- « *Cette affaire a été une catastrophe; ça a été très mal vécu par tout le monde* » (technicien).

Des divergences entre les membres sur le rôle de la commission

Pour certains agriculteurs, la commission communale est un lieu où l'on échange des informations, car les syndicats ne sont plus représentatifs ou ne sont plus dynamiques. « *Ça permet de voir les agriculteurs des autres productions* ». La commission agricole ne doit s'occuper que de certaines affaires strictement agricoles (déclaration calamités,..) et le foncier ne doit pas faire l'objet de discussions avec les élus. « *Je pense qu'il vaut mieux laisser la profession agricole se débrouiller* ». En revanche, pour d'autres agriculteurs, notamment les membres de la Confédération paysanne, la commission c'est un lieu où l'on dépasse le corporatisme agricole pour servir les paysans : « *je me bats pour qu'on mette au grand jour les questions agricoles et que la société civile dise si l'on a besoin des agriculteurs et comment on en a besoin* » (élu C.P)

Des différences de représentations sur « ce que doit être l'agriculteur »

Les discussions qui ont eu lieu en commission montrent des différences de représentations très fortes sur « ce que doit être l'agriculteur ». L'agriculteur qui a fait le recours au tribunal administratif explique : « *Entrepreneur de travaux agricoles, c'est très mal vu* ». A l'inverse, d'autres agriculteurs de la commune le qualifient de « *cumulard* », car il a déjà 100 ha. Les propriétaires de chevaux qui occupent l'espace, mais ne vivent pas de l'agriculture, suscitent également de vives critiques : « *Ils s'amuse avec leurs chevaux ; ils font ce qu'ils veulent, mais ils n'ont aucun revenu agricole et ils veulent être considérés comme tels !* » (agriculteur).

Les discussions sur l'agrandissement inéluctable des exploitations ou la nécessité de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, en leur facilitant l'accès au foncier sont très vives et montrent également des différences de représentations. Pour les partisans du libéralisme, les arguments sont clairs :

- « *S'ils veulent installer quelqu'un d'un côté, ils vont peut-être en démolir un autre* »
- « *Si on veut pouvoir vivre de notre métier il faut qu'on aille de l'avant, il faut que les gens s'agrandissent* ».

Ils évoquent par ailleurs les difficultés à définir des critères objectifs pour intervenir dans la régulation du foncier agricole :

- « *Il faut être objectif, mais ça c'est pas facile chacun a sa vision* ».

En revanche, pour les partisans (élus et agriculteurs) d'une gestion concertée du foncier agricole, il existe des critères objectifs, ceux de la CDOA (cf. note de page 8). Seule une politique volontariste et interventionniste permettra de favoriser l'installation : transparence et dialogue autour du foncier, mais aussi portage de foncier par la SAFER et intervention des communes dans l'acquisition de foncier. En effet, quand les demandes d'autorisation d'exploiter sont examinées en CDOA, il est difficile, dans le délai imparti, de présenter un candidat pour l'installation, c'est pourquoi une politique transitoire de portage du foncier pour faciliter l'installation.

Tensions au sein de la commission sur des positions syndicales

Une autre raison du conflit à Mornant tient au fait que les agriculteurs ne se sont pas exprimés en tant qu'individus, mais auraient suivi des consignes syndicales. Même si les syndicats ne sont plus des groupes dynamiques, il existe des différences importantes de représentation sur le développement agricole (C. Bernard et al, 2005). C'est à Mornant que le premier point de vente collectif a été créé en 1978, suscitant de vifs débats au sein de la profession agricole sur les orientations de développement : coopérative et circuits longs ou vente directe et proximité. La section locale de la FDSEA n'est plus active (le président est un retraité), mais quand la FDSEA a réalisé que les demandes d'autorisation d'exploiter allaient être discutées en commission communale, le syndicat a mobilisé tous les agriculteurs. Les tensions ont été d'autant plus vives que la commission ne comporte pas d'habitants ou de représentativités de la société civile, comme à Chaussan. Le syndicat majoritaire reste centralisé au niveau départemental et bien que les responsables professionnels (des deux syndicats) aient la volonté de promouvoir le dialogue territorial ainsi qu'une politique foncière interventionniste, ils ont peu d'écho au niveau départemental. « *On n'arrive pas à se débarrasser du poids des traditions syndicales* » (agriculteur)

3. Enseignements et discussion

31. Motivations et attentes des acteurs vis-à-vis du dialogue territorial et de la multifonctionnalité

Dans les espaces périurbains, comme l'Ouest Lyonnais, les agriculteurs sont préoccupés par l'avenir de l'agriculture et l'image qu'ils peuvent véhiculer. C'est pourquoi ils s'investissent dans des instances de dialogue avec les élus et des actions de communication avec les habitants. Pour certains agriculteurs, le dialogue territorial vise à discuter des affaires courantes concernant l'agriculture et à faire reconnaître sa légitimité sur le territoire, sa légitimité à percevoir des aides publiques. La communication permet aussi de faire partager les contraintes et les difficultés du métier, puis de mieux faire accepter les pratiques agricoles, qui pourraient être controversées (traitements phytosanitaires, irrigation, serres, épandages, etc.). Pour d'autres, agriculteurs et élus, le dialogue territorial vise à débattre avec la société civile de la place de l'agriculture sur le territoire, de ses fonctions et du type d'agriculture souhaité. Les attentes sont donc diverses et en fonction des configurations locales, de la diversité des acteurs présents, et de la nature des sujets discutés, le dialogue est porteur de changement ou non.

32. La communication, objet consensuel

La communication est le thème le plus consensuel, mais il n'est pas pour autant anodin. L'expérience de Chaussan montre que les soirées débats peuvent contribuer à faire évoluer les opinions sur l'agriculture en général, et sur les manières de produire. Les articles de presse, les visites de ferme et les rencontres festives participent à la reconnaissance des agriculteurs dans un contexte périurbain et politique où l'impression de malaise dominait parfois. La convivialité de ces événements et les échanges avec les habitants redonnent une légitimité aux agriculteurs, confrontés aux difficultés du périurbain, qui subissent le grignotage de leur espace productif par l'urbanisation. Quand les actions de communication traitent de sujets concrets et problématiques, elles peuvent faire évoluer les représentations. C'est le cas des randonnées collectives-découverte du paysage, des rallyes-découverte des fermes, des sorties découvertes de la flore. Ces actions de communication contribuent également à re-souder les

liens entre agriculteurs et permettent d'aborder par la suite, plus sereinement, des questions délicates comme le foncier.

33. Le foncier, objet de représentations contrastées

Le foncier est un thème conflictuel, au sujet duquel les représentations sont très différentes au niveau collectif et individuel. Dans les espaces périurbains, le consensus sur la nécessité de protéger le foncier agricole correspond à une stratégie défensive de l'agriculture, qui occulte des différences de représentations sur le métier d'agriculteur et la manière d'occuper l'espace rural. Un pré avec des chevaux mal entretenus, une parcelle de 40 ha exploitée par un entrepreneur de travaux ruraux, un apiculteur biologique avec 2 ha : ces situations de plus en plus fréquentes en périurbain, heurtent les valeurs de la profession agricole. Ces différences de représentations complexifient le dialogue.

La nécessité d'une réflexion collective sur l'avenir du foncier et les mutations de terrain agricole ne fait pas l'unanimité. Certains agriculteurs pensent que cela doit être discuté collectivement entre agriculteurs et avec les élus, d'autres pensent que c'est le domaine réservé de la profession agricole et qu'il existe déjà des procédures de concertation internes à la profession. Pour les représentants du syndicat majoritaire, ces commissions sont vécues comme une ingérence dans leur mode de gestion du foncier agricole. Au-delà de ces positions de principe, différentes recherches (Bertrand et al, 2006 b, Jarrige et al, 2006) ont mis en évidence le double discours de la profession agricole, partagée entre les jeunes agriculteurs militants, qui souhaitent préserver le foncier agricole et favoriser l'installation, et les agriculteurs proches de la retraite qui cherchent à valoriser le foncier sous forme de terres urbanisables.

Les élus estiment légitime de s'intéresser à la gestion du foncier agricole au nom d'un intérêt collectif : la préservation des espaces agricoles et le renouvellement des agriculteurs. Leur objectif n'est pas de se substituer aux représentants de la profession agricole, mais simplement d'organiser un lieu de réflexion collective afin de donner un avis pour la décision publique, qui sera prise en CDOA. La commission de Chaussan a pu débattre de problèmes fonciers concrets, avec méthode et dépasser des oppositions locales, grâce au rôle du maire comme médiateur. Cette recherche montre qu'il est possible d'agir sur les problèmes fonciers, qui relèvent du droit de propriété individuel, qui comportent des enjeux financiers et identitaires, même dans un cadre informel.

34. Les associations de protection de l'environnement, absentes du dialogue territorial

La gestion concertée de l'espace rural et l'environnement ne sont pas abordés dans les commissions communales, mais uniquement à l'échelon intercommunal (comité agricole COPAMO) qui valide les plans de gestion des espaces naturels sensibles ou les MAE. Mais ces discussions sont peu approfondies ; le comité agricole intercommunal est avant tout un lieu de validation d'actions publiques. Les élus souhaiteraient établir des contrats de gestion avec les agriculteurs ; certains agriculteurs auraient des propositions de MAE territoriales (par exemple le long des cours d'eau), mais ils regrettent l'absence de lieu pour en parler. L'environnement est majoritairement perçu par la profession agricole comme une contrainte réglementaire, qu'il faut accepter ou au contraire détourner, et non pas comme une opportunité de partenariat et d'évolution des pratiques. Nous faisons l'hypothèse que ce sujet n'est pas abordé dans les commissions communales, car elles n'intègrent pas de représentants de l'environnement. Présence controversée, inopportune, non légitime, qui risquerait de nuire

à l'efficacité des débats, manque de volontaires et de représentants motivés ; les arguments sont nombreux pour justifier l'absence des associations. Dans le Lyonnais, les techniciens osent à peine évoquer l'idée d'inviter avec leurs responsables professionnels. Il semble donc, sur ce territoire, que les agriculteurs ne souhaitent pas aborder les thématiques environnementales avec des spécialistes. Ils préfèrent aborder ce thème, dans le cadre d'actions de communication, dont ils maîtrisent l'objet et les règles de la discussion (suggestion des thèmes pour les soirées débat, interventions exclusives par les agriculteurs). Ils préfèrent parler directement de leurs pratiques aux habitants, dans le cadre d'une soirée débat ou d'une visite de ferme, plutôt que dans un cadre organisé avec des experts ou des militants du sujet. On peut alors s'interroger si ces scènes d'échanges informelles sont propices à l'évolution des cadres sociocognitifs.

35. Un cadre informel mais un minimum de méthode nécessaire

L'analyse des commissions communales et du comité intercommunal montre que ces lieux de dialogue peuvent avoir un impact sur les représentations à condition d'intégrer une diversité d'acteurs et de mettre sur l'agenda des sujets concrets, mais problématiques. A Chaussan, la présence de personnes extérieures à l'agriculture, a permis d'aborder des questions problématiques : l'usage des pesticides, l'impact des serres dans le paysage, les organismes génétiquement modifiés (OGM), et d'avoir une vision distanciée vis-à-vis de la gestion du foncier. A Mornant, en revanche, la commission est restée dominée par la sphère agricole et le conflit s'est aiguisé. L'espace rural, l'environnement sont des biens communs qui permettent de discuter, de confronter pratiques et représentations et sur lequel on peut aboutir à des accords concrets. A Chaussan, le patrimoine a permis de réunir habitants et agriculteurs autour d'une exposition-photo suivie d'un débat. Les cartographies des exploitations agricoles pour l'observatoire foncier sont un autre sujet concret, qui peut mobiliser agriculteurs et élus. Cependant pour traiter des sujets conflictuels, il est important d'avoir un leader qui affirme la nécessité de débattre de ces sujets, et d'établir une méthode de travail. Préciser l'objectif du dialogue et son articulation avec la décision publique, présenter l'information avec transparence, établir un cadre permettant l'expression des différentes représentations, s'accorder sur des critères de décision, constituent les premiers principes du dialogue et de la concertation. A Mornant l'absence de méthode pour objectiver l'intérêt d'une déclaration d'autorisation d'exploiter et les divergences sur le rôle de la commission expliquent en partie le conflit.

36. Une articulation à trouver entre les scènes de dialogue communal et intercommunal

Les acteurs locaux s'interrogent sur l'échelle de travail la plus pertinente. Les parcellaires d'exploitations débordent souvent des limites communales. L'échelle communale est trop réduite dans les communes où il ne reste que quelques agriculteurs. Il est difficile de trouver des agriculteurs ou des habitants motivés, dans chaque commune. L'échelle intercommunale est sans doute la plus pertinente pour réunir agriculteurs, élus et représentants de la société civile et pour travailler de manière approfondie des sujets donnés et prendre part à la décision publique : élaboration de MAE, actions de communication, actions sur le foncier structurantes. Il est plus facile de mobiliser des personnes extérieures à l'agriculture au niveau intercommunal et d'avoir des discussions sur le foncier à cette échelle, car les relations sont moins personnalisées qu'à l'échelon communal. Si l'échelon intercommunal permet davantage d'ouverture et de distance, le risque est que les participants au dialogue s'expriment en tant que représentants d'une catégorie d'intérêt et non pas en tant qu'habitant d'un espace commun à partager. L'échelle communale correspond davantage à l'exercice du

métier au quotidien : transactions foncières, sociabilités avec les habitants, partage de l'espace rural (chemins de randonnée, entretien des cours d'eau, etc.)

37. Evolution des représentations et construction d'une agriculture multifonctionnelle

Le dialogue territorial autour du foncier agricole et la rareté des débats sur l'environnement montrent que les agriculteurs sur ce territoire ne sont pas toujours prêts à discuter de développement agricole entre eux et avec les élus. Un certain nombre de questions restent encore des sujets tabous : « Quelle agriculture promouvoir sur ce territoire? » ; « Comment gérer collectivement la reprise des terres agricole libérées par les départs en retraite ? ». Pour certains agriculteurs, minoritaires, il faut « *mettre au grand jour les questions agricoles ; c'est à la société civile de dire si on a effectivement besoin d'agriculteurs dans la région et comment on en a besoin* » Les commissions agricoles sont des lieux l'on dépasse le corporatisme agricole » Mais, pour la majorité, les affaires agricoles doivent se gérer entre agriculteurs. La difficulté à avoir un débat transparent et à obtenir un consensus sur ces sujets montre que si le concept de multifonctionnalité de l'agriculture fait l'unanimité dans les discours, sa mise en pratique est difficile.

Cependant les instances de dialogue territorial contribuent à l'évolution des représentations, même si l'évaluation précise reste complexe, en raison de la diversité des objets traités, de leur variabilité dans le temps et des interconnexions entre les commissions agricoles et les autres lieux de dialogue (associations de consommateurs, d'habitants). Nous pouvons montrer des évolutions la représentation du métier d'agriculteur. Les commissions agricoles répondaient à un besoin de reconnaissance des agriculteurs par les habitants. Les actions de communication dans lesquelles les agriculteurs ont été très actifs leur ont permis d'explicitier leurs pratiques agricoles et d'obtenir en retour, des points de vue positifs sur leur métier. Ces situations de dialogue leur permettent de faire évoluer la lecture de leur environnement, de leur place sur le territoire et de leurs relations avec les autres habitants. Nous observons une évolution en cours des cadres sociocognitifs liés à la lecture de cet environnement. Cependant, les fonctions non productives de l'agriculture sont peu abordées : l'eau, les espaces naturels, ce qui limitent la portée des changements.

Références bibliographiques

Barret Ph. (sous la dir.), 2003. Guide pratique du dialogue territorial ; concertation et médiation pour l'environnement et le développement local. Fondation de France, 136 p.

Bernard C., Dufour A., Angelucci, MA. 2005. L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur. *Economie rurale* N° 288, p 70-85.

Bernard C., Dobremez L., Pluvinage J., Dufour A., Havet A., Mauz I., Pauthenet Y., Rémy J., Tchakérian T. 2006, La multifonctionnalité à l'épreuve du local : les exploitations agricoles face aux enjeux des filières et des territoires. *Cahiers Agriculture*, vol 15, N°6, 523-528.

Berriet-Sollic M., Delorme H., Laurent C., Mouriaux M-F., Mundler P., Perraud D., 2006. « Régulation de l'agriculture : les Régions comme nouveau lieu de mise en cohérence territoriale des politiques agricoles ? ». *Canadian Journal of Regional Science*, vol.29, n°1, pp. 55- 68.

- Bertrand N., Souchard N., Rousier N., Martin S., Micheels M-Ch., 2006 a. Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* ; n° 3, pp. 329-354.
- Bertrand N., Fleury Ph., Janin Cl., 2006 b. Politiques d'aménagement et multifonctionnalité agricole dans le sillon alpin. *Canadian Journal of Regional Science*, Volume 29, n°1, pp. 103-118.
- Beuret J-E., 2006. *La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. L'Harmattan, 340 p.
- Candau J., Ruault C., 2005. Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégorie de connaissances. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°75. pp. 51-74.
- Germain P., Le Guen R., Thareau B., 2006. La re-territorialisation du développement agricole : le cas de l'agriculture périurbaine d'Angers. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* ; n° 3, pp 373-392.
- Jarrige F., Thinon P., Nougaredes B., 2006. La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la communauté d'Agglomération de Montpellier. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* ; n° 3, pp. 393-412.
- Jodelet D., ed. 1989. *Les représentations sociales*. Paris, PUF, 424 p.
- Laurent C. 1999. *Activité agricole, Multifonctionnalité, Pluriactivité*. Rapport rédigé pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre du comité d'experts sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation. 19 p. + annexes.
- Lémery B., 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, volume 45, n°1, pp. 9-25.
- Moscovici S., 1991. *Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire*. In Jodelet D. (Dir.) « Les représentations sociales », PUF, Paris, pp. 62-86.
- Pinton F, Alphanéry P., Billaud J.P, Deverre Ch., Fortier A., 2007. *La construction du réseau Natura 2000 en France*. Documentation Française, Paris, 254 p.